

APPROBATION NOUVEAUX STATUTS DU SIEM

Le Syndicat Intercommunal d’Energie de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années et notamment suite à l’arrivée de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

En effet, l’article 5215-22 du CGCT imposant le principe de représentation **substitution aux communautés urbaines pour la compétence relative à l’organisation de la distribution publique de l’électricité**, le SIEM se doit de modifier ses statuts afin de l’accueillir au sein de son Comité Syndical.

De plus, la Loi NOTRE ayant fortement modifié le nombre et le périmètre des EPCI dans la Marne, le SIEM a dû revoir les limites géographiques de ses commissions locales.

Enfin, afin de mieux accompagner ses collectivités membres, le SIEM a souhaité se doter de la compétence « Réseaux de chaleur et de froid », développer celle relative au service d’information géographique afin d’être en capacité de répondre à ses obligations légales liées à la mise en place du « Plan Corps de rue simplifié (PCRS) » et augmenter son offre de service dans le cadre d’actions s’inscrivant dans une démarche tendant à la **planification énergétique du territoire**.

Après lecture devant l’assemblée délibérante des nouveaux statuts du SIEM, le Conseil Municipal **approuve les nouveaux statuts du SIEM**.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

TRAVAUX REPARATION SUR L’EGLISE

Le Maire rappelle que l’église nécessite des travaux de consolidation et présente des devis de réparation.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux de consolidation et de réparation de l’église pour un montant hors taxes maximum de

- Devis Entreprise Mauret..... **79 425.80 € HT**

La dépense sera inscrite au budget 2017 section investissement.

TRAVAUX EGLISE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder aux travaux de réparation et de consolidation de l’église, l’assemblée,

sollicite à son taux maximum, une subvention au titre de la **DETR**.

sollicite à son taux maximum, une subvention auprès des **Services du Département**.

sollicite à son taux maximum, une subvention auprès de la **Réserve Parlementaire**.

EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE LOUIS COCHET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans la rue Louis Cochet de notre commune, établi par le SIEM ; les travaux seraient réalisés par le SIEM,

Resteraient à la charge de la commune :

- réfection des trottoirs	39 969 € HT
- France télécom	60 000 € HT
- l'éclairage public (raccordement et candélabres)	67 500 € HT
- fonds de concours pour l'enfouissement réseaux	10 750 € (5 % de 215 000 €)
- imprévus	5 000 € HT

Soit un total hors taxes de **188 219 € HT**

DEMANDES DE SUBVENTIONS pour effacement du réseau électrique, rue Louis Cochet

Le Conseil Municipal ayant approuvé la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Louis Cochet, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,

- sollicite une subvention au taux maximum auprès des services du **Département** pour les travaux liés à l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public rue Louis Cochet, tels que décrits ci-dessus.

- sollicite une subvention au taux maximum au titre de la **Réserve Parlementaire** pour les travaux liés à l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public rue Louis Cochet, tels que décrits ci-dessus.

POINTS DIVERS

ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR L'AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un aspirateur pour l'agence postale communale.

LOCATION DE LA PARCELLE ZN93

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'établir à compter de ce jour un bail de jouissance précaire pour la location de la parcelle ZN 93.

Cette parcelle sera louée pour une surface d'un hectare au prix de 7 quintaux l'hectare (24.21 € en 2016) au Gaec du Chemin de Reims à Saint Hilaire-au-Temple.

REMBOURSEMENT D'ACHATS POUR LES VŒUX DU MAIRE

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Mme Francine MARCHOIS la somme de 25.96 € en remboursement de ses achats (nappes et serviettes) pour la cérémonie des vœux sous présentation des factures.

SIGNALISATION CHEMIN DE BOUY

Mme Jocelyne BOUTILLIER a reçu des remarques de motards disant que le panneau et la jardinière installés à l'intersection du chemin de Bouy et de la rue Louis Cochet pourraient être dangereux en cas de glissement sur du verglas

SALLE DES ASSOCIATIONS

Mme BOUTILLIER fait part du manque de ménage dans la salle des associations et des toilettes inutilisables. En effet, cette salle accueille notamment « La Ruche qui dit oui » avec réception du public. Le Maire demande que les membres de l'association culturelle et sportive procèdent au nettoyage après utilisation. Les toilettes seront réparées par un plombier.

BOURSE AUX JEUNES

L'opération de l'an passé sera reconduite.

SKATE PARK

Mme CANOT propose la réalisation d'un « skate-park » près du terrain de football.

INONDATION RUE DE LA CHALAIDE

M. REICHART signale qu'en cas de grosse pluie, son sous-sol est régulièrement inondé. Il serait souhaitable d'envisager un puisard au pied du poteau électrique ou toute autre solution.